

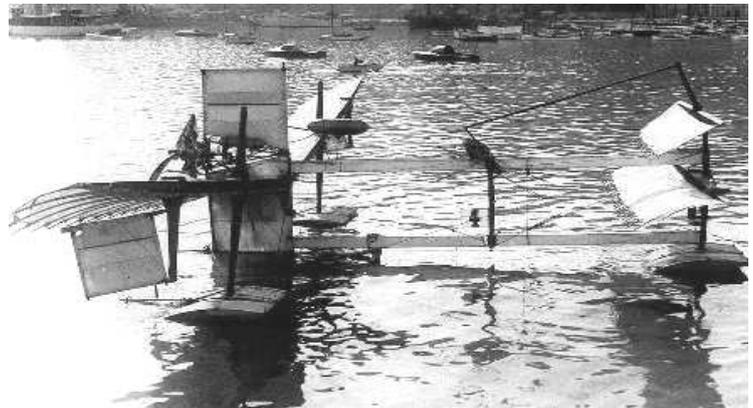
**La Direction Générale de l'Aviation Civile,
L'Aéro Club de France
L'association France Hydravion**

Vous présentent :

100 ans de l'hydraviation Française

Madame, Monsieur,

En 1910, Henri Fabre décollait de l'étang de Berre pour effectuer le premier vol mondial en hydravion.



Par la suite, l'hydraviation a connu un extraordinaire engouement industriel et populaire entre les deux guerres, avec la Coupe Schneider qui se déroulait devant 500.000 spectateurs, tandis que la quasi-totalité des survols maritimes étaient effectués en hydravion : Tunis, Damas, Rome, etc. Les plus grands appareils étaient aussi grands qu'un Airbus 320.

A cette époque, les hydrobases étaient très nombreuses dans notre pays, Les Mureaux, l'étang de Berre et Biscarrosse, mais aussi des lacs et rivières comme le Rhône ou la Loire.



Depuis quelques décennies, cette activité est tombée en désuétude, tant du fait d'une réglementation discriminatoire que d'une technologie figée.

Le phénomène de l'Ultra Léger Motorisé est enfin venu bousculer ce paysage, en réhabilitant une aviation populaire qui avait disparu du paysage aéronautique.



Aujourd'hui, la conception assistée par ordinateur, les fibres composites et l'avancée technologique sur les moteurs, permettent de concevoir des aéronefs hydravions et amphibies légers et économiques, tandis que les premiers avions électriques volent déjà en Chine et en Europe...

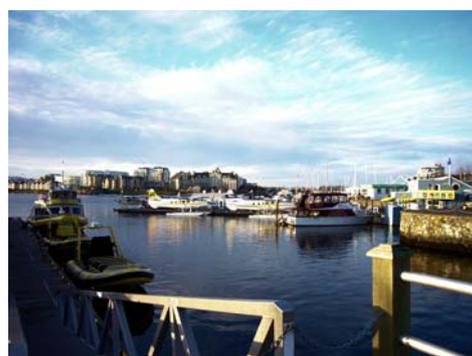
Oubli ou incompréhension ?

En France, malgré 5.500 Km de côtes, 3.000 km de fleuves navigables, et plusieurs centaines de lacs de dimensions suffisantes, moins d'une dizaine de plans d'eau accueillent à ce jour quelques d'hydravions

Les hydravions sont victimes d'une certaine incompréhension, lorsque l'on sait qu'une centaine de milliers de moteurs hors-bord de toutes cylindrées sillonnent les côtes et plans d'eau français. Il est vrai que les poissons ne peuvent se plaindre ni des pétarades, ni des rejets de gaz et d'huile sous l'eau...

Est-on inquiet de ce que l'on n'a plus l'habitude de voir ? Voici quelques principes simples :

- L'aéronef hydravion ne pollue pas plus qu'une voiture, avec son moteur 4 temps, de 80 à 250 cv
- L'hydravion ne fait pas plus de vagues qu'une petite embarcation à moteur.
- Le pilote hydravion est un expert du pilotage et de l'observation. Depuis son poste, il maîtrise parfaitement les espaces disponibles pour évoluer en toute sécurité à l'écart des autres usagers.
- Il n'y a aucune incompatibilité entre l'hydravion et les autres activités nautiques : Voile, ski nautique canoë, pêche, etc.
- Une fois posé, l'hydravion se déplace comme une embarcation, sans priorité. L'utilisation d'installations pour bateaux et suffisante.



- L'hydravion n'est pas dangereux pour ses passagers : Comme sur un bateau, ceux-ci sont équipés de gilets de sauvetage, et les statistiques de sécurité sont irréprochables face à celles du nautisme.
- L'hydravion constitue une belle attraction locale, autant qu'une possibilité de découverte, en rendant possibles les baptêmes de l'air sur le lieu des vacances.

En termes d'animation, de tourisme et de petites entreprises, les avantages de l'hydravion nombreux.

- Nos lacs et rivières sont bordés d'hôtels, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, tandis que des pilotes français et étrangers attendent de pouvoir y pratiquer un tourisme itinérant à forte contribution. Une activité hydravion, ce sont avant tout des passionnés qui constituent un point d'ancrage régional pour tous, de 7 à 77 ans.



- Derrière les aéronefs, il y a ceux qui l'entretiennent, des inventeurs et constructeurs, et bien sûr leurs investisseurs.

Que faire ?

La réglementation française pour l'ouverture d'une plateforme d'atterrissage requiert « *l'accord de la personne ayant la jouissance* ». S'il est simple d'obtenir l'accord du propriétaire d'un pré en jachère, la multiplicité des partenaires et intervenants sur un plan d'eau rend difficile l'unanimité et encourage les refus par précaution ou, comme nous l'avons vu ci-dessus, par méconnaissance.

Ce document a pour objet d'intéresser les élus locaux et les présidents d'associations à une activité qui peut contribuer dans sa modeste mesure à donner de l'oxygène aux activités touristiques et économiques de votre région.

La commission hydravation de l'Aéro Club de France sollicite votre accord, pour l'utilisation temporaire, par des aéronefs hydravions, du plan d'eau dont vous partagez la jouissance.

Notre délégué régional est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,

Le président de la commission hydravation de l'Aéro Club de France

Olivier Ripoché
www.francehydravion.org